

# Compte rendu de la séance du 28 septembre 2018

**Présents :** Louis PECH, Françoise PRADAL, Marcel TUBAU, Daniel BARTES, Dominique CHATILLON, Michel MAUGER,

**Absents :** Corinne ROUQUET, Luc BECARDIT

**Procurations :** de Lucie CAROTENUTO-GARCIA à Marcel TUBAU  
de Claude GUIBBERT à Daniel BARTES  
de Bernard ALBERT à Louis PECH

**Secrétaire de la séance:** Daniel BARTES

## Ordre du jour:

- 1 - Approbation du Conseil Municipal du 14 août 2018
- 2 - Décision Modificative Matériel Technique
- 3 - Décision Modificative Ateliers Municipaux
- 4 - Avenant Ateliers Municipaux
- 5 - Délibération contrôle poteaux incendie
- 6 - Délibération liste des friches commerciales
- 7 - Délibération raccordement électrique Hangar chemin de l'Horte
- 8 - Délibération créneaux piscine école primaire
- 9 - Délibération Convention d'adhésion au réseau de Lecture publique
- 10 - Délibération bail "Grains d'Ici"
- 11 - Affaires diverses

## Délibérations du conseil:

### 1 - Approbation du Conseil Municipal du 14 août 2018

VOTE POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 2 - Vote de crédits supplémentaires - pouzols minervois ( DE 49 2018)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	3000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-3000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21578 - 103	Autre matériel et outillage de voirie	3000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		3000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>3000.00</b>	<b>3000.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>3000.00</b>	<b>3000.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

VOTE POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 3 - Vote de crédits supplémentaires - pouzols minervois ( DE 50 2018)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-10121.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	10121.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 106	Constructions	10121.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		10121.00
<b>TOTAL :</b>		<b>10121.00</b>	<b>10121.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>10121.00</b>	<b>10121.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

VOTE    POUR : 9            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

### 4 - Approbation avenant n°1 - travaux aménagement des ateliers municipaux ( DE 51 2018)

Considérant la délibération n°29\_2018 du 06 juin 2018 relative à l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement des Ateliers Municipaux,

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que l'aménagement des Ateliers Municipaux 1er tranche arrive à sa fin.

De ce fait, et concernant le marché de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 attribué à l'Entreprise BM Construction de Pouzols-Minervois.

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à des travaux de toiture et d'étanchéité.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant
01	SARL BM Construction	28 001.98	1 571.64	29 573.62
<b>T.V.A. 20.00 %</b>		<b>5 600.40</b>	<b>314.33</b>	<b>5 914.72</b>
<b>TOTAUX T.T.C.</b>		<b>33 602.38</b>	<b>1 885.97</b>	<b>35 488.34</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement des ateliers municipaux, comme détaillé ci-dessus,

VOTE    POUR : 9            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

## 5 - Contrat de vérification annuelle des poteaux incendie ( DE 52 2018)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L.2122-27 et R.2225-1 à 10,

Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté préfectoral n° du 25 juillet 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu la compétence reconnue au maire en matière de défense extérieure contre l'incendie,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de signer un contrat concernant la vérification des poteaux d'incendie sur la commune.

Il propose deux devis:

- entreprise SERMI de Beziers d'un montant de 546.00 € HT, soit 655.20 € TTC

- entreprise CVMH de Neffies d'un montant de 429.80 € HT, soit 515.76 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de confier à l'entreprise CVMH de Neffies la mission de vérification des poteaux incendie de la commune.

VOTE      POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## 6 - Liste de friches commerciales ( DE 53 2018)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté l'institution d'une taxe annuelle sur les friches commerciales le 03 octobre 2017 (délibération n°61\_2017).

Il précise que les membres du Conseil Municipal doivent communiquer chaque année à l'administration des impôts, avant le 1er octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.

Monsieur le Maire explique que les biens soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties (immeubles de bureaux, immeubles utilisés pour une activité commerciale, parkings des centres commerciaux, lieux de dépôt et de stockage), qui ne sont plus affectés à une activité soumise à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année d'imposition, et dont l'absence d'exploitation n'est pas indépendante de la volonté du propriétaire peuvent être imposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose la liste ci-dessous :

Restaurant l'étoile d'Oc, Soleil d'Oc, parcelle B 1053, B 1054, appartenant à Monsieur SCHUURMANS Franklin et Madame AGASI Elisabeth

VOTE      POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## 7 - Convention de raccordement ENEDIS remise chemin de l'Horte ( DE 54 2018)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'ENEDIS a fait parvenir une proposition de raccordement concernant le hangar communal chemin de l'Horte et précise les conditions techniques de réalisation des travaux de branchement complet souterrain sans extension de réseau électrique.

Le montant de la contribution communale s'élève à 1 235.52 € TTC.

Il est donc proposé à la commune POUZOLS-MINERVOIS d'approuver la présente convention ainsi que la proposition de raccordement jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention cadre et la prise en charge des ouvrages concernés par la Commune de POUZOLS-MINERVOIS dans les conditions spécifiées ainsi que la proposition de raccordement précisant que la contribution communale est à hauteur de 1 235.52 € TTC.

VOTE      POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## 8 - Créneaux piscine pour l'année scolaire 2018/2019 ( DE 55 2018)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a possibilité depuis l'adhésion de la Commune de Pouzols-Minervoys à la Communauté d'Agglomération du Grand NARBONNE d'envoyer les enfants scolarisés à Pouzols, à la piscine de l'espace liberté pendant leur temps scolaire pour apprendre à nager.

Monsieur le Maire explique que le coût total de cette sortie pédagogique de 8 séances s'élève à 1 264.00 €, soit de 632.00 € par commune.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que les classes de Pouzols comprennent des enfants domiciliés à Pouzols et Mailhac.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Mailhac participe à 50% de la dépense.

Le Conseil Municipal accepte que les classes de Pouzols bénéficient de la sortie pédagogique à l'espace liberté qui correspond à 8 séances de natation.

VOTE      POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## 9 - Convention d'adhésion au réseau de Lecture publique de la BDA ( DE 56 2018)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention d'adhésion au réseau départemental des bibliothèques de l'Aude fixant les obligations de la commune et celles du Département de l'Aude par l'intermédiaire de la BDA.

Le Département de l'Aude, engagé par son service de Bibliothèque départementale, a récemment actualisé son Schéma de Lecture Publique par l'ajout d'un avenant. Il s'agit donc à présent de renouveler les engagements réciproques du Département et de votre collectivité par la signature d'une convention mise à jour.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au réseau départemental des bibliothèques de l'Aude.

VOTE      POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## 10 - AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION DU POLE MULTISERVICES ( DE 57 2018)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que Mme Noémie GAZZA exploite le Pôle multiservice depuis le mois de septembre 2015 avec un bail commercial dérogatoire, qui détermine les conditions particulières de la location, la durée, le loyer, les impôts et taxes et les conditions générales de la location ( état des biens loués, entretien, réparations à la charge du preneur et à la charge du bailleur).

Monsieur TUBAU informe aussi les conseillers municipaux que le logement situé au dessus du Pôle multi services est occupé également par Mme Noémie GAZZA.

Le bail commercial mixte est arrivé à échéance le 16 septembre 2018, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour le renouvellement ou non de ces deux locaux,

Il serait souhaitable de dissocier les deux contrats de location :

Un contrat de location privé pour l'habitation 3 ruelle du Courredou et un contrat de bail commercial pour le local 2bis rue de la république.

Le Conseil Municipal approuve le contrat de bail commercial d'une durée de 9 ans et le contrat de location à usage d'habitation pour une durée de 3 ans et décide que le montant de la location à usage d'habitation s'élèvera à 500€ et de 100 € pour le local commercial.

VOTE      POUR : 8                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 1

## 11 - Affaires diverses

- Modification des régies communales

- Monsieur Louis Pech informe le Conseil Municipal de la possibilité de mettre en place une mutuelle communale

FIN DE SEANCE 19H40

